

Conseil Municipal du 11 mars 2015

L'an *deux Mil quinze* le Onze du mois de Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois *de Mars*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **22**

Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de Conseillers représentés : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 Mars 2015 (affichée le 5 Mars 2015)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **16 Mars 2015**

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Jérémie MONNIER, José RELION, Josiane CHAUVIN, Sophie DRACHE, Ludovic GUERRIER, Marina MANCEAU, Mickael DUVAL, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Isabelle OGEZ, Emmanuel VERGER, Laetitia BUREAU, Pascale HEGO, Guylaine ANGELLIAUME, Emmanuel LEMESLE, Véronique RENIER, Laurenn PRADINES

Absents excusés : Stanislas GENEVAIS représenté par Jean Louis ROUX, Manuela GOURICHON représentée par Blandine RICOU, Bruno LE LANN représenté par Ludovic GUERRIER

Secrétaire de séance : Laurenn PRADINES

Ordre du jour

Rapports des commissions Culture jeunesse

Bâtiments

Voirie

Urbanisme

DELIBERATIONS

- Lotissement Chemin Bleu II : cession de 2 parcelles
- Ecole des sports : remboursement suite annulation
- Convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques P3 « Ombrée » opération 103.13.04
- Transfert de compétence « Eclairage Public » de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML
- Transfert au SIEML de la compétence infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Spectacle « Toc, Toc, Toc es tu là » participation financière

DIVERS

Rapport de la Commission Culture Jeunesse 5 février 2015

Rapporteur : Laureen Pradines

- Culture

L'organisation du concert Atout cuivre le 14 mars avance. Sophie règle les derniers détails avec David Liebenguth. Le concert aura lieu dans le cadre de la convention signée avec le Pays. Une annonce sera faite sur Oxygène radio et relayée via notre page Facebook. Durée du concert 1h.

- Jeunesse

Commission jeunes : 16 enfants sur les trois écoles de la commune (8, 4 et 4)

La commission se réunira trois fois dans l'année, le samedi matin. 1^{er} Rdv samedi 14 ou 28 mars.

Pour cette première réunion, il s'agira de leur présenter la commission, savoir ce qu'ils en attendent présentation du conseil municipal par le maire, connaître aussi leurs envies... Visite éventuellement de la caserne des pompiers, à côté. Demander aux jeunes sapeurs-pompiers présents. 1^{re} réunion 1h30 max. Les jeunes recevront une invitation avec l'ordre du jour : « présentation conseil municipal, réflexion sur les actions que vous aimeriez mener pendant le mandat ».

Ce qui a été fait lors du mandat précédent : visite station eau potable, nettoyage déchets forêt, gendarmerie, réflexion sécurité dans les deux bourgs, visite caserne des pompiers, réflexion sur une piste cyclable.

Propositions pour les rendez-vous suivants : visite centre de tri, ramassage en forêt, intégrer les enfants aux repas des anciens (l'an prochain) voir avec J. Aligand, le président de l'association, visite d'une rédaction, distribution du bulletin municipal, visite du Conseil départemental, Assemblée nationale ?

Réunions suivantes : 6 juin ramassage déchets et 10 octobre (selon propositions).

Par ailleurs, Samuel Poulain, animateur à Pouancé souhaite associer la commission jeunes de Combrée à une rencontre sportive le 16 avril au plan d'eau Pouancé.

Le compte rendu est validé

Rapport de la Commission bâtiments 19 février 2015

En l'absence de Bruno Le Lann, Jérémie Monnier présente le compte rendu

- **Visite de la CARMi :**

Présentation de l'avancement des travaux avec un coût conforme aux devis, nous avons même pu bénéficier du changement des luminaires gratuitement.

De plus, plusieurs devis ont été présentés afin de remplacer deux portes « sortie de secours », qui ne respectent pas cette norme.

La commission propose de retenir l'entreprise M.A.G. pour le remplacement de ces portes pour un coût de 1 564 € H.T.

Jérémie Monnier se fait le porte parole de Bruno en complément de ce point.

Les responsables de l'ADMR sollicitaient de nouvelles modifications. Il est proposé de ne pas modifier les aménagements réalisés, l'ADMR doit utiliser les locaux en l'état en considérant que le personnel n'utilise pas tout le potentiel des locaux.

- **PISCINE :**

Pour pallier au problème de manque de puissance électrique, ERDF changera le boîtier d'alimentation générale. Les travaux seront effectués le mardi 24 Mars et l'électricité sera coupée ce jour-là.

La commune a fait quelques modifications sur la partie électrique (Changement de câble entre piscine et salle de sport, changement de disjoncteurs).

- **RESTAURANT SCOLAIRE :**

Le plafond a été refait afin d'améliorer l'acoustique. *L'amélioration n'est pas probante*
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise "ANGEBault"

- **GROUPE SCOLAIRE :**

Une fuite d'eau importante a été signalée, cette fuite se trouve au niveau de la salle spécialisée. La fuite est maîtrisée et réparable en aérien par le service technique.

Une demande de la part des instituteurs de maternelle a été faite pour un problème d'exposition importante au soleil (chaleur) de leur classe lors de la saison du printemps.

La commission propose de faire un bilan au printemps et suite à cette analyse une réflexion sera menée.

De plus, une fuite d'eau sur le chauffage de l'ABCD a été détectée. Vu les problèmes, rencontrer depuis plusieurs années, pour chauffer correctement cette salle. La commission propose de refaire la tuyauterie et de changer les radiateurs se situant près d'une baie vitrée, par des radiateurs muraux spécial scolaire, pour un coût de 3 950 € H.T. Intervention de la Sté DORMET Château Gontier

- **SERVICE TECHNIQUE :**

Vu la vétusté des menuiseries du local du service technique, plusieurs devis ont été demandés.

ENTREPRISE	TOTAL
M.A.G (segré)	8615,66 € H.T. sans volet roulant
	11569,59 € H.T. avec volets roulants
DUTERTRE (Pouancé)	12718,47 € H.T. sans volet roulant
	16171,82€ H.T. avec volets roulants
RIMBERT (bourg d'iré)	9387,53 € H.T. sans volet roulant
	12593,79 € H.T. avec volets roulants

La commission propose

- de procéder aux changements des fenêtres mais sans volet roulant et de garder les grilles de protection.
- de changer les portes en y incluant un système de sécurité digicode.
- de retenir la société MAG pour effectuer les travaux.

- **SALLE DE SPORT :**

- Suite à la visite de la commission pour constater une dégradation importante (infiltration d'eau) des deux baies vitrées se trouvant de chaque côté de la porte d'entrée et d'une vitre encore cassée sur une porte de secours se trouvant à l'arrière du bâtiment,

La commission propose

- de procéder au changement des deux baies pour un coût de 1 811 €
- de repeindre les murs du hall
- de contacter une entreprise pour remplacer les vitres de la porte de secours par des panneaux plein.

- **MAIRIE :**

- La commission propose une réfection du hall d'entrée qui est devenu avec le temps un peu tristounet.

M le Maire propose d'attendre. Il émet l'idée d'intégrer des toilettes dans le hall d'accueil de la mairie sous l'escalier.

- **BIBLIOTHEQUE :**

La responsable de la bibliothèque demande l'installation d'une terrasse bois, pour créer un espace agréable de lecture en extérieur et la mise en place d'un bardage pour cacher le mur avec la fresque qui se dégrade pour cause de mauvaise adhérence de la peinture.

La commission propose

- de ne pas faire la terrasse bois
- de réfléchir à la meilleure solution pour résoudre le problème de la fresque murale.

M le Maire intervient considérant que ce dossier aurait du être vu dans un premier temps par la commission culture qui aurait donné un avis et la commission bâtiment si cet avis était favorable examinait la faisabilité du projet. Ce dossier sera revu au cours de l'année.

Rapport de la Commission voirie 26 février 2015

Rapporteur : Ludovic GUERRIER

La réunion était consacrée à la préparation du budget voirie 2015

Le budget prévisionnel pour la voirie se partage en 2 sections :

- ▶ Fonctionnement environ 70 K€ qui doit être utilisé pour l'entretien des fossés, des trottoirs, des routes ainsi que l'achat de petit matériel nécessaire au travail des services techniques.
- ▶ Investissement pour tout ce qui est neuf et le matériel plus important

I- **ENTRETIEN DES FOSSÉS**

La commission propose

le curage d'un fossé proche de La Noë,

la création d'un fossé sur la voie de la Cochinière (parallèle à la quatre voies).

II- **ENTRETIEN DE LA VOIRIE :** *Alain Feuvrais précise que ce budget met la priorité sur l'entretien des trottoirs aujourd'hui très abimés.*

A) **Reprofilage des routes:**

La commission propose la mise en œuvre de 6 tonnes d'émulsions pour réparer et rafraîchir les routes suivantes :

Bel-Air : Voie de la place des Landes et la place elle-même.

Combrée

Lotissement du Val d'Ombree,

Place de l'ancienne caserne,

Chemin conduisant à la Baronnerie,

Chemin conduisant au Patis.

B) Enduits superficiels :

Il s'agit de faire la couche de roulement des routes ; la commission propose de refaire les routes suivantes :

Chemin conduisant aux Fortais,

Chemin conduisant à La Roulerie,

Chemin conduisant au Vigneau.

C) Enrobé sur trottoirs :

La commission propose de refaire les trottoirs suivants :

Bel-Air Rue du Vert Coteau,

Rue Gustave Larivière (rue Bordeaux Montrieux jusqu'à la rue du Val de Loire),

Combrée Montée des Hommeaux (partie basse jusqu'au chemin privé).

D) Bi couche sur trottoirs :

La commission propose de refaire les trottoirs suivants :

Bel-Air Rue Gustave Larivière (rue du Val de Loire jusqu'à la rue du Bois long)

Rue Victor Richard (rue partant de la rue de Bretagne vers la salle de sport),

Chemin d'accès au foyer logement (côté voie ferrée) : Largeur 1 m.

E) Peinture sur route (signalisation au sol) :

La commission propose de refaire la signalisation suivante :

Bel-Air Rue de Bretagne et rue d'Anjou c'est-à-dire la bande cyclable, les passages piétons,

les stops

Une consultation de plusieurs entreprises sera faite pour ces travaux

F) ACHAT DE MATÉRIEL

La commission propose :

de refuser l'achat du matériel suivant :

une remorque à tondeuse,

un nouveau camion.

d'accepter l'achat du matériel suivant :

Caisse à outils pour le nouveau Trafic,

Débroussailleuse STHIL,

Réhausse et porte arrière sur benne,

Echenilloir,

Taille haie électrique télescopique,

Tondeuse,

Scie sauteuse.

Devis seront demandés pour ces matériels

Véronique RENIER demande quelle suite a été donnée à la proposition de refaire une partie des trottoirs à Bel Air devant le Huit à Huit en résine sablée de couleur. Compte tenu du coût 35 € le m² ce projet a été abandonné.

Rapport de la Commission Urbanisme 26 février 2015

Rapporteur : Ludovic GUERRIER

PROPOSITION DES ZONES A URBANISER SUR LA COMMUNE :

En cohérence avec le PLUi, il a été demandé à chaque collectivité de réfléchir aux espaces futurs que nous souhaitons urbaniser dans le but d'accueillir 170 logements pour les 10 ans à venir. D'autre part, la particularité de notre commune nous fait partager équitablement ce nombre de logement entre Bel-Air et Combrée. La commission propose de s'orienter sur les terrains suivants :

Pour Combrée :

- Abandon du terrain à côté du collège parcelle AD 154 prévue dans le pass foncier (vers le lotissement du plan d'eau).
- La fossaie 2 en partie comptabilisé,
- Zone en continuité de la fossaie 1 et 2, parcelle AD 129
- Différentes zones en centre bourg (dents creuses)

Pour Bel-Air :

- Abandon de la piste de galop (problème des odeurs)
- Parcelle AI 43- AI 104 – AI 105 (derrière le Zénith)
- Parcelle AI 227 (entre la rue d'anjou et le chemin des touches)
- Parcelle AN 132 – AN430 en continuité de la rue des fauveltes

Nota : Comme nous n'avons plus de terrain à proposer sur Bel-Air et que les contraintes d'urbanisation y sont moins importantes, la commission propose de lancer l'étude sur l'urbanisation des parcelles AN 132 – AN 430 « Bois rue des Fauveltes ». Pour info, le temps entre le lancement d'une étude et le moment où une parcelle viabilisée est commercialisée est d'environ 1 an^{1/2}. Une consultation de bureaux d'étude sera faite.

ASSAINISSEMENT : (pour information)

Sur un aspect général, Alain nous présente différents chiffrages d'assainissement de la rue allant du collège vers la basse Fossaie, la Chelotaie, plus la rue du Chevalier d'Avoynes,...etc... Devant le coût très élevé total de 402 000 € TTC, il ne nous paraît pas judicieux de prévoir ces travaux. Alain nous propose un dernier devis qui permettrait d'assainir les dernières maisons de la rue du Chevalier d'Avoynes (bordant le collège), l'agrandissement du lotissement de la Fossaie à revenir vers le collège, ainsi que la salle de l'Epide si celle-ci rentrerait dans nos acquisitions. Cette proposition d'assainissement intégrerait une station de relevage en plus des réseaux ; son coût est estimé à 82 K€.

AMENAGEMENT AUTOUR DE LA SALLE DE L'EPIDE : (pour information)

Alain nous présente une étude d'aménagement de la salle avec accès et parking. Ce seul aménagement à un coût estimé à 140.7 K€.

M le Maire informe l'assemblée de la réponse de 2 IDE favorable à la poursuite des études engagées par la commune.

SECURITE RUE BORDEAUX MONTRIEUX (Bel-air):

Suite à des plaintes liées à la vitesse de circulation dans cette rue, la commission propose de changer les priorités par la mise en place de 2 stops à chaque intersection ; l'un à l'intersection avec la rue de la place des Landes ; l'autre avec l'intersection de la rue de la voie N°5.

SUPPORT PANNEAUX D'AFFICHAGE :

Dans le but d'arrêter l'affichage « sauvage » visant à faire la promotion des manifestations dans nos bourgs, nous proposons de mettre en place des supports grillagés

L'un serait installé au rond point de Noyant La Gravoyère à l'arrivée de Bel-Air quand on vient de Segré.

Un second serait installé au rond point à l'opposé de Bel-Air ; il serait positionné pour être visible pour les gens allant à Combrée comme à Bel-Air.

Un troisième serait installé à Combrée sur la route de Challain la Potherie.

La commission propose d'apposer sur ces supports, une pancarte exigeant de faire une demande en mairie pour utiliser l'affichage. Il serait précisé aux utilisateurs que leur affichage devra être retiré dès le lendemain de leur manifestation. Nota : Après installation, il serait intéressant de faire une information de cet équipement sur le site internet (voire aux associations).

CHEMIN DES HAMONNIÈRES (Bel-Air)

Une demande a été à nouveau formulée pour installer l'éclairage public dans ce chemin (le dernier de Bel-Air a ne pas en posséder). La commission dans sa majorité serait plutôt favorable à cet aménagement et demande à Alain de préciser le coût de cette intervention actuellement estimée entre 16 et 20 K€.

DELIBERATIONS

Lotissement CHEMIN BLEU II – M Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL / CESSION LOT N° 12

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la promesse d'acquisition du lot n° 10 (parcelle AN 468) d'une superficie de 859 m² du lotissement « Le CHEMIM BLEU II » déposée par M Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL

CONSIDÉRANT que le Service des Domaines consulté le 17 novembre 2010 a donné un avis favorable le 26 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la cession au profit de **M Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL** du lot n° 10 (parcelle AN 468) dudit lotissement «Le CHEMIM BLEU II» d'une superficie de 859 m²

FIXE le prix de vente du m² de ce terrain à Trente et un euro et cinquante centimes Hors Taxes (**31.50 € HT**)

Dit que le calcul de la TVA à la marge s'établit ainsi :

Acquéreur	M ²	31,50 € m ² prix vente 31,50 €	1.30 € /m ² prix achat 1.30 €	Différence	TVA 20 %	Prix TTC
M Roisnet /Mme Gicquel	859	27 058.50	1 116.70	25 941.80	5 188.36	32 246.86

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes liés à cette opération.

~~~~~

#### Lotissement CHEMIN BLEU II – M et Mme JADIN/ CESSION LOT N° 8

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la promesse d'acquisition du lot n° 8 (parcelle AN 466) d'une superficie de 1170 m<sup>2</sup> du lotissement « Le CHEMIM BLEU II » déposée par M et Mme JADIN

**CONSIDÉRANT** que le Service des Domaines consulté le 17 novembre 2010 a donné un avis favorable le 26 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la cession au profit de **M et Mme JADIN** du lot n° 8 (parcelle AN 466) dudit lotissement «Le CHEMIM BLEU II» d'une superficie de 1170 m<sup>2</sup>

**FIXE** le prix de vente du m<sup>2</sup> de ce terrain à Trente et un euro et cinquante centimes Hors Taxes (**31.50 € HT**)

Dit que le calcul de la TVA à la marge s'établit ainsi :

| Acquéreur        | M <sup>2</sup> | 31,50 € m <sup>2</sup><br>prix vente<br>31,50 € | 1.30 € /m <sup>2</sup><br>prix achat<br>1.30 € | Différence | TVA 20 % | Prix TTC  |
|------------------|----------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------|----------|-----------|
| M Mme JADIN Alex | 1170           | 36 855.00                                       | 1 521.00                                       | 35 334.00  | 7 066.80 | 43 921.80 |

**DONNE tout pouvoir** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes liés à cette opération.

~~~~~


ECOLE DES SPORTS – REGIE DE RECETTES – MODALITES DE REMBOURSEMENT

Pendant la période scolaire, les enfants peuvent s’inscrire aux activités proposées dans le cadre de l’école des sports.

Madame Marina RIPOCHE, Educatrice sportive a été placée en congés maladie le 29 janvier 2015. Ce congé sera suivi d’un congé maternité du 4 avril au 24 juillet 2015.

Considérant que pour l’année scolaire 2014/2015 le montant de l’inscription est fixé à :

- 51 € par an et pour un enfant résidant sur la commune
- 85 € par an et pour un enfant résidant hors commune.

Considérant que Madame Marina RIPOCHE n’a pas été remplacée, il est proposé de rembourser les familles. (tableau joint)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l’unanimité,

- ✓ Autorise le remboursement par virement administratif de la prestation payée faisant l’objet d’une annulation.
- ✓ Donne tout pouvoir à M le Maire pour assurer l’exécution de cette décision.

~~~~~

CONVENTION RELATIVE A L’ENFOUISSEMENT COORDONNE DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES P3 « OMBREE » OPERATION 103.13.04

Présentation de la convention

- 2 -

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d’électricité pour les travaux visés à l’article 2.

**ARTICLE 2 : Désignation des travaux**

La présente convention particulière concerne les travaux d’enfouissement coordonnés du réseau situé :

- Lieu des travaux : commune de COMBREE, P3 « Ombrée »
- N° d’opération : 103.13.04

**ARTICLE 3 : Conditions d’exécution des travaux pour les installations**

Ces travaux sont exécutés dans les conditions prévues à l’article 5-2 de la convention cadre locale à savoir :

- Le SIEMML est maître d’ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que, de la pose des installations de communications électroniques dans ladite tranchée aménagée nécessaires au transfert en souterrain des lignes de réseaux et des lignes terminales existantes.
- ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux et lignes terminales en domaine public routier et non routier communal. ORANGE assure la maîtrise d’ouvrage des travaux relatifs au câblage

Conformément à celle-ci,

⇒ La collectivité prend à sa charge :

- le coût de la réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil y compris le lit de sable, le remblayage et le revêtement de surface
- les frais de fourniture et pose des matériels d'installations de communications électroniques (Fourreaux, chambres de tirage, bornes et regards de branchements
- les frais de maîtrise d'ouvrage

⇒ ORANGE prend à sa charge :

- les études permettant de définir les éléments destinés à compléter l'avant-projet
  - 100 % des dépenses d'études et de réalisation des travaux de câblage en souterrain
  - la vérification des installations de communications électroniques, sous réserve de la réalisation préalable par l'entreprise des essais d'alvéolage et de la remise des plans minutes du chantier (plans projet annotés des modifications de chantier) relatifs auxdites installations.  
À l'issue de cette vérification, ORANGE remet à la Personne publique un certificat de conformité des installations de communications électroniques.
  - la dépose du matériel aérien (câbles, supports)
-

Le montant global de l'opération s'élève à : 10 908,75 €

Le montant de la participation de chacune des parties est indiqué sur les devis annexés à la présente convention et s'établit comme suit :

| Nature des Travaux     | Montant total Travaux | Détail des Prestations                                                                                                     | Collectivité montant H.T   | Orange montant H.T |
|------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------|
| Génie civil            | 5 170,75 €            | 1) Orange<br>a) Esquisse, Validation de l'étude, Réception des ICE**                                                       |                            | 1 148,70 €         |
|                        |                       | 2) SIEML<br>a) Etude, Tranchée, fourniture et Pose des installations de communication électroniques<br>b) Frais de dossier | 3 794,39 €<br><br>227,66 € |                    |
| Câblage                | 5 738,00 €            | 3) Orange<br>Câblage du réseau souterrain et dépôt du Réseau aérien                                                        |                            | 5 738,00 €         |
| Total global Opération | 10 908,75 €           | Total des Participations                                                                                                   | 4 022,05 €                 | 6 886,70 €         |

\*\* ICE = Installations des Communications Electroniques

Les montants des prestations facturées à la Collectivité Locale s'élèvent à :

2-a et b par le SIEML: 4 022,05 € HT soit TTC 4 826,46 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de **L'AUTORISER** à signer la convention jointe à la présente délibération ;
- de **PARTICIPER** au financement de l'opération désignée ci-dessus
- de **RÉGLER** suivant les modalités ci-après sa participation après la réalisation des travaux :
  - le SIEML adresse à la collectivité, les situations et/ ou les mémoires TTC des sommes dues établies en fonction de l'avancement des travaux et relatives à :
    - la réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil y compris lit de sable ;
    - la fourniture et pose des matériels d'installation de communications électroniques ;

- la fourniture et pose des regards de branchements 30x30 ;
- les frais de maîtrise d'ouvrage.

Les paiements seront faits à l'ordre du SIEML adressés au Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, receveur du SIEML.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** ces conditions et s'engage à prendre en charge la totalité des participations à verser et à en régler les montants au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire soit la somme de 4 826.46 € TTC.

Les crédits nécessaires au règlement de la participation totale seront inscrits au Budget.



### **Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public.**

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1<sup>er</sup> février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de Combrée en date du 11 mars 2015

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».



Transfert au Siéml de la compétence infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2014 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML),

Vu les statuts du SIEML, notamment son article 4 alinéa-3,

Vu la délibération du Comité syndical n° 19 en date du 20 mai 2014,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge et le modèle de financement adoptés par délibération du Bureau du SIEML en date du 10 juin 2014, établissant notamment les règles de participation des communes membres,

Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

Considérant que le SIEML a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SIEML a fait ressortir la commune de COMBRÉE comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

Considérant que les travaux d'installation d'une IRVE par le SIEML requièrent une participation de la commune en phase d'investissement, en application du schéma sus visé et des règles financières établies par le SIEML,

Considérant que la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront pris en charge par le SIEML, en application du schéma et des règles financières susvisées,

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SIEML et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière et de s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Considérant que 1 borne (avec 2 prises branchement) doit être installée sur le domaine public communal,

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil municipal au vu des éléments qui précèdent, de se prononcer sur le transfert de ladite compétence en matière d'infrastructure de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de transférer au SIEML, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la présente délibération, la compétence "Infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques rechargeables" conformément à l'article 4 des statuts du SIEML,

- décide d'inscrire au budget municipal dans le cadre des prochaines délibérations budgétaires les dépenses correspondantes et donne mandat à Monsieur le maire pour régler les sommes dues au SIEML.

- autorise le maire à signer les conventions à intervenir sur ce dossier entre le SIEML et la commune

~~~~~

Spectacle « Toc, Toc, Toc, es tu là ? » Association POUR MA POMME // LE 1^{ER} AVRIL 2015

L'association **POUR MA POMME** présentera un spectacle intitulé «**Toc, Toc, Toc, es tu là ?** » le 1^{er} Avril 2015.

Le coût de cette animation est évalué 956.10 € partagé entre la Commune de Combrée pour la Bibliothèque, la Communauté de Communes pour le RAM, et le groupe scolaire de l'Ombrée soit pour chaque partenaire 318.70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD :

Pour verser à L'association **POUR MA POMME** intervenant pour ce spectacle la somme 318.70 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour régler les sommes dues et faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



DIVERS

- Proposition de mettre gratuitement à disposition de l'Association Video Games la MCL les 11 et 12 juillet 2015 pour un festival de jeux video (le dernier festival à Pouancé a réuni 200 personnes).
Le conseil municipal donne son accord.
- L'Association Familles Rurales initie pour cet été une nouvelle activité à destination des jeunes de 11-14 ans dans le cadre de l'ALSH 2015.
Une rencontre sera prévue avec l'association pour une visite du lavoir et des locaux de l'ancienne caserne. Ces locaux pourraient l'un ou l'autre accueillir les jeunes.
Le Lavoir sera mis à disposition le 5 juin pour le RDV Conte. Ce local est adapté à recevoir des actions socio-culturelles.
Une aide financière de la commune pour l'équilibre cette nouvelle activité sera étudiée par la commission finances.
- PEDT (Projet Educatif Territorial) document qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer une offre nouvelle d'activités périscolaires à l'enfant. Ce document est obligatoire pour l'éligibilité de la collectivité aux crédits du fonds d'amorçage.
Un comité de pilotage doit être constitué pour la rédaction de ce projet. Il sera formé du maire, l'adjointe à la jeunesse, des directeurs des écoles, de parents d'élèves, de représentant d'association (maximum 15 personnes).
La première réunion pourrait se tenir début avril.

■ Questions diverses

Ludovic Guerrier → Commune nouvelle sur le territoire.

Jean Louis ROUX : Lors de l'assemblée générale de la Communauté de Communes le Bureau KPMG a fait une présentation des communes nouvelles.

Aucune autre réflexion actuellement n'est en cours sur le canton.

Quel scénario pour l'intercommunalité : POUANCE/COMBREE avec CANDE et SEGRE ?

Quelle gouvernance ?

Les compétences ?

Quel scénario pour la ou les communes nouvelles ?

Problème de la représentativité ? de 170 Conseillers vers 33 conseillers

2 idées sont émises 1 nouvelle commune à l'échelle de la Communauté de Communes

2 nouvelles communes Combrée et Pouancé. Pourquoi pas 3

Ludovic fait remarquer qu'il faudra observer les bassins de vie.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents.

